



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 11 mai 2020 à 19h, à laquelle sont présents, outre son honneur monsieur Jacques Grenier, maire, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur Jonathan Paradis Conseiller #5
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2020
- 1.5 Demande d'appui de la MRC pour les emplois étudiants
- 1.6 Affichage des emplois étudiants
- 1.7 Abroger la résolution 2004-10-216
- 1.8 Ajouts à la Politique de tarification des biens et services municipaux
- 1.9 Utilisation du camion personnel du coordonnateur pendant le dégel des ponceaux
- 1.10 Renouvellement du contrat avec CGEI
- 1.11 Montant forfaitaire pour les employés à l'écocentre
- 1.12 Changement des dates des séances
- 1.13 TECQ 2019-2023 (acceptation du guide de modalités)

2. FINANCES

- 2.1 Projet cour d'école (augmentation de l'aide financière)
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer du 11 mai 2020
- 2.3 Entente avec la Croix-Rouge canadienne
- 2.4 Soumissions (2) pour l'abat-poussière
- 2.5 Remboursement de taxe pour la vidange de fosse septique F 9982 49 8331
- 2.6 Ajustement des coûts du service incendie - 2019
- 2.7 Achat d'asphalte froide
- 2.8 Achat de cartes d'affaires pour l'inspecteur et l'ADL
- 2.9 Achat de pompes pour le champ d'épuration
- 2.10 Achat d'un panneau de contrôle pour le champ d'épuration (4 pompes)
- 2.11 Achat d'un panneau de contrôle pour le champ d'épuration (2 pompes)

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Lumières de rues
- 3.2 Achat d'un détecteur de métal
- 3.3 Achat de panneaux d'identification d'entrées sur le territoire

4. URBANISME

- 4.1 Dérogation mineure pour le F 9983 25 9368



- 5. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE**
 - 5.1 Club QUAD
 - 5.2 Concours - Mon milieu de vie, je l'embellis!
 - 5.3 Aménagement de l'allée des clercs
 - 5.4 Poursuite du projet des espaces multisports
 - 5.5 Parc Auger-Legault
 - 5.6 Fontaine
- 6. FORÊT ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Aucun
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Aucun
- 8. RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Adoption du règlement 272 (contrôle des animaux de compagnie)
 - 8.2 Avis de motion - Règlement 2020-273 (Limite de vitesse au chemin St-Viateur)
 - 8.3 Projet de règlement 273 (limite de vitesse au chemin St-Viateur)
 - 8.4 Projet de règlement 220-266 (écocentre)
- 9. RAPPORT DES ÉLUS**
 - 9.1 Aucun
- 10. INFORMATIONS**
 - 10.1 Annulation du congrès de l'ADMQ
 - 10.2 PPCMOI (règlement conforme au SADR)
 - 10.3 Projets touristiques de la MRC d'Abitibi
 - 10.4 Nouveau site Internet (www.municipalitedetrecesson.com)
- 11. CORRESPONDANCES**
 - 11.1 Demande de don - Parkinson Québec
 - 11.2 CREAT (Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue)
 - 11.3 Fondation hospitalière
- 12. VARIA**
 - 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13.1 Aucun
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 14.1 Aucun

1. ADMINISTRATION

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h.

2020-05-089 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-05-090 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 AVRIL 2020.

ADOPTÉE

2020-05-091 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jonathan Paradis
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 23 AVRIL 2020.

ADOPTÉE

2020-05-092 1.5 Demande d'appui de la MRC pour les emplois étudiants

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada



afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;

D'APPUYER la demande de la MRC auprès du gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

2020-05-093 1.6 Affichage des emplois étudiants

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière auprès du programme Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE différents travaux sont projetés pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien tous ses projets, la municipalité a besoin de deux étudiants;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste sur le réseau social Facebook;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière et le comité des ressources humaines à procéder à des entrevues d'embauche;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher les candidats retenus.

ADOPTÉE

2020-05-094 1.7 Abroger la résolution 2004-10-216

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée au propriétaire de l'immeuble situé au 334, rue Sauvé en 2004 pour l'utilisation du puits de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs de la municipalité sont maintenant aménagés à la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'a plus sa raison d'être;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AVISER le propriétaire de l'immeuble situé au 334, rue Sauvé de procéder à l'installation d'un puits pour sa résidence au plus tard le 1er août 2021;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité cessera de fournir l'utilisation du puits de la salle municipale au plus tard le 1er août 2021.

ADOPTÉE



2020-05-095 1.8 Ajouts à la Politique de tarification des biens et services municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Politique de tarification de la municipalité doit être tenue à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE les prix des matières résiduelles et recyclables a augmenté en 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AJOUTER à la politique les matières résiduelles, au montant de 117 \$ la tonne;

D'AJOUTER à la politique les matières recyclables, au montant de 182,96 \$ la tonne.

ADOPTÉE

2020-05-096 1.9 Utilisation du camion personnel du coordonnateur pendant le dégel des ponceaux

CONSIDÉRANT les besoins urgents lors du dégel des ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède qu'un camion pour effectuer les travaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des infrastructures municipales a dû utiliser son camion personnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER un montant de 35 \$ par jour d'utilisation pour la période de dégel;

ÉTANT ENTENDU QUE ce montant est désigné selon la Politique de tarification en vigueur.

ADOPTÉE

2020-05-097 1.10 Renouvellement du contrat avec CGEI

CONSIDÉRANT QUE nous avons utilisé les services de CGEI, qui consistent à traiter nos boues septiques et nous permettre de diminuer nos vidanges annuelles;

CONSIDÉRANT QUE le traitement avec les bactéries a réduit considérablement les boues septiques de la municipalité;



**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RENOUELER le contrat avec CGEI au montant de 4 000 \$, taxes en sus, pour l'année 2020;

D'AUTORISER la directrice générale à signer au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-05-098 1.11 Montant forfaitaire pour les employés à l'écocentre

CONSIDÉRANT l'application du nouveau règlement 2020-266;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques lors du tri des matières;

CONSIDÉRANT les tâches pleines des employés;

CONSIDÉRANT QUE, par le passé, un résident était embauché pour faire la surveillance de l'écocentre, et ce, à tous les samedis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer un suivi plus rigoureux pour concernant l'utilisation de cette infrastructure;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OFFRIR un montant forfaitaire de 100 \$ à l'employé qui désirera travailler à l'écocentre le samedi;

ÉTANT ENTENDU QUE l'employé travaillera de 8h à 16h et appliquera le nouveau règlement rigoureusement.

ADOPTÉE

2020-05-099 1.12 Changement des dates des séances

CONSIDÉRANT les obligations professionnelles d'un membre du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MODIFIER toutes les dates des séances pour les suivantes :

- 11 juin 2020;
- 9 juillet 2020;
- 13 août 2020;
- 10 septembre 2020;
- 8 octobre 2020;
- 12 novembre 2020;
- 10 décembre 2020;

ÉTANT ENTENDU QUE les séances se tiendront dorénavant les jeudis, à 19h, à la Salle municipale Réjean Morissette, située au 330, rue Sauvé à Trécesson.



ADOPTÉE

2020-05-100 1.13 TECQ 2019-2023 (acceptation du guide de modalités)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère de Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2020-05-101 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 11 mai 2020



**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 11 mai 2020;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 284 950,15 \$;
Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 27 990,86 \$.

ADOPTÉE

2020-05-102 2.2 Projet cour d'école (augmentation de l'aide financière)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à l'amélioration de l'aménagement de la cour de l'école Morency;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réalisé en partenariat entre la CSH, la municipalité et le MELS;

CONSIDÉRANT QUE chacune des parties assumera le 1/3 des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'école Morency demande un montant supplémentaire de plus de 10 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'une plus grande envergure;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REFUSER la demande, car la municipalité investit déjà un montant de 25 000 \$ dans le projet.

ADOPTÉE

2020-05-103 2.3 Entente avec la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2 3) et le code municipal (L.R.Q., C. C. - 27);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Croix-Rouge est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible



d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité du Canton de Trécesson et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite.

CONSIDÉRANT QUE chacun a eu une copie de ladite entente afin de l'étudier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER Jacques Grenier, maire, et Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente entre la Municipalité du Canton de Trécesson et la Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec pour une période de 3 ans. Les coûts étant les suivants :

- 2020-2021 : 0,17 \$ par personne;
- 2021-2022 : 0,17 \$ par personne;
- 2022-2023 : 0,17 \$ par personne.

ADOPTÉE

2020-05-104 2.4 Soumissions (2) pour l'abat-poussière

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de 55 000 litres de chlorure de calcium liquide;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Marcel Baril (Somavrac) au montant de 0,4450 \$/litre, moyennant un montant total de 24 475 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par RM Entreprises au montant de 0,389 \$/litre, moyennant un montant total de 21 395 \$, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER 55 000 litres de chlorure de calcium liquide à l'entreprise RM Entreprises au montant de 0,389 \$/litre, pour un montant total de 21 395 \$, taxes en sus.



ADOPTÉE

2020-05-105 2.5 Remboursement de taxe pour la vidange de fosse septique F 9982 49 8331

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 16, chemin des Castors a dû faire vidanger sa fosse septique le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le tarif annuel pour la compensation de la vidange de fosse septique a été inscrit au compte de taxes annuelles;

CONSIDÉRANT QUE le résident nous a présenté une preuve de vidange au moyen d'une facture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REMBOURSER l'équivalent de la facture de la vidange de fosse septique payée par le client matricule F 9982 49 8331 pour l'année 2020, au montant de 495 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2020-05-106 2.6 Ajustement des coûts du service incendie - 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une entente avec le service incendie de la Ville d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont évalués selon la richesse foncière uniformisée (RFU);

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de prédire les interventions à faire pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà effectué un paiement provisoire de 73 114 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant final de la facture au 31 décembre 2019 était de 75 982 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PAYER 2 868 \$ de plus au service incendie de la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

2020-05-107 2.7 Achat d'asphalte froide

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en asphalte froide pour réparer les chemins afin d'assurer la sécurité des citoyens;



**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER deux (2) palettes d'asphalte froide à l'entreprise Marcel Baril Limitée.

ADOPTÉE

2020-05-108 2.8 Achat de cartes d'affaires pour l'inspecteur et l'ADL

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont besoin d'être identifiés lorsqu'ils font affaire avec un partenaire, un fournisseur, un citoyen, etc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER des cartes d'affaires via Internet sur la plateforme Vistaprint pour un montant total de 30 \$, taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QUE des cartes d'affaire seront achetées pour l'inspecteur municipal, l'agente de développement et le coordonnateur des infrastructures municipales.

ADOPTÉE

2020-05-109 2.9 Achat de pompes pour le champ d'épuration

Ce point est remis à une séance subséquente.

2020-05-110 2.10 Achat d'un panneau de contrôle pour le champ d'épuration (4 pompes)

Ce point est remis à une séance subséquente.

2020-05-111 2.11 Achat d'un panneau de contrôle pour le champ d'épuration (2 pompes)

Ce point est remis à une séance subséquente.

3. TRAVAUX PUBLICS



2020-05-112 3.1 Lumières de rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède 11 lampadaires pour l'éclairage des rues;

CONSIDÉRANT les besoins sur le territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'INSTALLER des lampadaires aux endroits suivants :

- Écocentre (2);
- Système de déphosphatation;
- À l'intersection du chemin du Lac Davy;
- À l'intersection de la 3e Avenue et du chemin de l'Église;
- À l'intersection de la 3e Avenue Est et de la rue Bernier;
- À l'intersection du chemin Joseph-Langlois et de la rue des Marguerites;
- À l'intersection du chemin St-Viateur et du chemin Lampron;
- À l'intersection du chemin du Lac Beauchamp et du chemin des Deux-Lacs;
- À l'intersection du chemin Thibault et du chemin du Lac Davy;
- À l'intersection du chemin du Lac Beauchamp et du chemin du Lac Émeraude.

ADOPTÉE

2020-05-113 3.2 Achat d'un détecteur de métal

CONSIDÉRANT QU'il est parfois difficile de repérer les métaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT les besoins pour les travaux de voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat d'un détecteur de métal au montant maximal de 250 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-05-114 3.3 Achat de panneaux d'identification d'entrées sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entrées sur le territoire ne sont pas identifiées;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER 11 panneaux d'alupanel avec la mention "Bienvenue Municipalité du Canton Trécesson" chez Zip Lignes au montant de 2 409,65 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

4. URBANISME

4.1 Dérogation mineure pour le F 9983 25 9368

Ce point est remis à une séance subséquente.

5. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

2020-05-115 5.1 Club QUAD

CONSIDÉRANT la demande de certains citoyens concernant l'autorisation de circuler sur le territoire en QUAD;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-11-318 présente des ambiguïtés;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire faire des arrêts organisés pour prendre un café, un repas ou mettre de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire circuler sur le chemin du Cimetière des Ukrainiens et le chemin St-Viateur pour se rendre au Domaine St-Viateur;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire circuler sur le chemin Joseph-Langlois et le chemin Boisvert pour se rendre au Dépanneur de l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE selon la LVHR, article 11 paragraphe 6, un club d'utilisateurs peut obtenir, pour une activité spéciale, un droit de circuler sur le réseau routier aux endroits déterminés dans un trajet planifié et aux conditions du gestionnaire du réseau emprunté;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région a fourni à la municipalité un plan du parcours pour les randonnées;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité du Canton de Trécesson autorise le Club Quad



Amos-Région à circuler sur les chemins déterminés pendant une période de six (6) mois;

ÉTANT ENTENDU QUE le Club Quad Amos-Région s'assurera de respecter le Code de la sécurité routière et que tous les utilisateurs porteront les équipements requis pour la pratique du Quad;

ÉTANT ENTENDU QUE le Club Quad Amos-Région assumera les coûts et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires.

ADOPTÉE

2020-05-116 5.2 Concours - Mon milieu de vie, je l'embellis!

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire promouvoir l'embellissement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire augmenter le sentiment d'appartenance et dynamiser le milieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OFFRIR la possibilité aux citoyens du territoire de participer à un concours d'embellissement;

ÉTANT ENTENDU QUE le concours présente deux volets : le participatif et le compétitif

ÉTANT ENTENDU QU'un comité de sélection sera formé pour évaluer les dix (10) critères suivants :

- la créativité;
- la biodiversité;
- la santé des plantes;
- l'ensemble du travail réalisé;
- l'entretien et l'état des bâtiments;
- l'entretien du gazon;
- la propreté des lieux;
- le respect de l'environnement;
- la durabilité;
- l'appréciation personnelle.

ADOPTÉE

2020-05-117 5.3 Aménagement de l'allée des clercs

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aménager l'allée des clercs pour les citoyens de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER deux (2) bancs de parc, pour un montant maximal de 150 \$



chacun;

D'ACHETER deux (2) tables à pique-nique, pour un montant maximal de 250 \$ chacune;

D'ACHETER deux (2) poubelles, pour un montant maximal de 250 \$ chacune.

ADOPTÉE

2020-05-118 5.4 Poursuite du projet des espaces multisports

CONSIDÉRANT QUE la municipalité poursuit et finalise le projet des espaces multisports;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente un montant de 282 488 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des dons, moyennant un montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours à la recherche de partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QUE les dalles de béton et les bandes ont été installées en 2019, moyennant un montant total de 184 889 \$;

CONSIDÉRANT QU'une souffleuse à neige a été achetée pour l'entretien des infrastructures, moyennant un montant de 5 603,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE le chalet d'aisance du secteur La Ferme doit être rénové, les coûts étant estimés à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un chalet d'aisance au secteur Villemontel doit être construit, les coûts étant estimés à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'achat de matériaux et que celles-ci représentent sensiblement les mêmes coûts, les coûts étant estimés à 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'installation de lampadaires dans les deux secteurs, les coûts étant estimés à 10 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE FINALISER le projet des espaces multisports à l'été 2020;

ÉTANT ENTENDU QUE la directrice générale s'assurera que les coûts seront adéquats et que le projet se réalisera.

ADOPTÉE

2020-05-119 5.5 Parc Auger-Legault



CONSIDÉRANT le piteux état du parc Auger-Legault;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs matériaux déjà en sa possession au garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ a déjà été envisagé lors des prévisions budgétaires pour l'amélioration du parc;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la réparation de la clôture au parc Auger-Legault;

D'AUTORISER la directrice générale à acheter les matériaux nécessaires pour l'aménagement du parc.

ADOPTÉE

2020-05-120 5.6 Fontaine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Trécesson participe au Circuit des fontaines de la MRC Abitibi avec Tourisme Amos-Harricana, et ce, depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé au déménagement de tous les équipements appartenant à la municipalité vers la halte municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Intégral Béton a offert un don de 6 619,44 \$ pour la réalisation d'une fontaine artistique;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil et des propriétaires de l'entreprise à offrir une belle attraction aux citoyens de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être réalisé dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ a déjà été envisagé lors des prévisions budgétaires pour le réaménagement de la fontaine à la halte municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER au réaménagement de la fontaine à la halte municipale;

D'AUTORISER la directrice générale à acheter les matériaux nécessaires pour l'aménagement de la fontaine.

ADOPTÉE

6. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE



8. RÈGLEMENTS

2020-05-121 8.1 Adoption du règlement 272 (contrôle des animaux de compagnie)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de mettre à jour les règlements relativement aux animaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 6 avril 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

QUE le règlement portant le numéro 2020-272 soit adopté par le conseil municipal.

ADOPTÉE

8.2 Avis de motion - Règlement 2020-273 (Limite de vitesse au chemin St-Viateur)

AVIS DE MOTION est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 2020-273 : Limite de vitesse au chemin St-Viateur.

2020-05-122 8.3 Projet de règlement 273 (limite de vitesse au chemin St-Viateur)

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse maximale présentement prescrite sur le chemin St-Viateur est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT QU'en raison du désir d'aménager des aires de repos sur l'allée des clercs, le conseil juge opportun de réduire la limite de vitesse maximale sur ce chemin;

CONSIDÉRANT la présence potentielle de cyclistes sur lesdits chemins;



CONSIDÉRANT QU'une baisse de la limite de vitesse à 50 km/h sera justifiable pour assurer le bien-être et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 11 mai 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement 2020-273 concernant la limite de vitesse sur le chemin St-Viateur.

ADOPTÉE

2020-05-123 8.4 Projet de règlement 220-266 (écocentre)

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables d'adopter le règlement numéro 266 concernant l'utilisation de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 août 2019 par monsieur le conseiller Jonathan Paradis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement 2020-266, tel que présenté.

ADOPTÉE

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. INFORMATIONS

10.1 Annulation du congrès de l'ADMQ

Annulation du congrès de l'ADMQ



10.2 PPCMOI (règlement conforme au SADR)

PPCMOI (règlement conforme au SADR)

10.3 Projets touristiques de la MRC d'Abitibi

Projets touristiques de la MRC d'Abitibi

10.4 Nouveau site Internet (www.municipalitedetrecession.com)

Nouveau site Internet (www.municipalitedetrecession.com)

11. CORRESPONDANCES

11.1 Demande de don - Parkinson Québec

Demande de don - Parkinson Québec

11.2 CREAT (Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue)

CREAT (Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue)

11.3 Fondation hospitalière

Fondation hospitalière



12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-05-124 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 19h58.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).